infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

PGM : Le vent tourne…

Par

Publié le 30/04/2006

Rarement les promoteurs des OGM auront connu un printemps aussi morose qu'en ce début d'année 2006. Une offensive médiatique a pourtant été lancée récemment afin de mettre sous l'objectif des caméras plusieurs agriculteurs favorables à ce type de cultures. Et d'annoncer un chiffre sensé faire peur : 5000 hectares d'OGM seraient semés en France cette année (cf. ci-contre). Mais, outre le fait que rien ne permet aujourd'hui de vérifier ces dires, il est important de relativiser le poids de ce soi-disant "engouement". Ces 5000 hectares représenteraient en effet 0,16% des surfaces françaises de maïs, alors que les variétés en question sont autorisées depuis...1998 ! Commercialement parlant, il s'agit ni plus ni moins d'un échec monumental qui s'explique très simplement : le maïs français se vend entre 25 et 35% plus cher que le cours mondial... car il est produit sans OGM.

Derrière ce battage, se cache en fait une toute autre réalité : l'opposition aux PGM n'a jamais été aussi forte. L'immense succès de la Journée Internationale d'Opposition Collective aux OGM du 8 avril dernier, qui s'est déroulée dans 44 pays, sur près de 260 sites, en est la preuve. Parallèlement, le nombre de zones se déclarant "sans OGM" progresse toujours, à l'image de la Bulgarie, et les élus locaux entendent transformer ces prises de position symboliques en initiatives concrètes. Le Conseil Régional Poitou-Charentes, par exemple, a engagé un travail de fond autour d'une charte visant à produire sans OGM et à réorienter les pratiques dans le sens d'une plus grande autonomie alimentaire (cf. p.2). Dans le même temps, les mobilisations citoyennes locales montrent leur efficacité : à Rion-des-Landes, face à la détermination du conseil municipal, Biogemma a dû renoncer à l'implantation d'essais en plein champ.

Mais c'est sans doute au sein des tribunaux français que l'actualité offre le plus de surprises : après les suspensions d'autorisations d'essais accordées à Monsanto et l'annulation de la saisie des comptes de la Confédération Paysanne (cf. p.4), c'est au tour de Meristem Therapeutics d'être sanctionné. Il est ainsi démontré que les promoteurs des OGM agissent dans l'illégalité et sont incapables de respecter scrupuleusement les procédures d'évaluation.

De tels jugements changent la donne et montrent toute l'importance d'utiliser le droit pour faire reculer les multinationales. Reste maintenant à savoir si la Cour d'appel d'Orléans confirmera ou non la relaxe des faucheurs d'OGM prononcée en première instance, au nom de l'état de nécessité. Si tel était le cas, les risques liés à la dissémination des plantes transgéniques seraient reconnus de manière officielle. Et le vent, qui fut à une époque favorable aux semenciers, pourrait ainsi changer de sens.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/pgm-le-vent-tourne/